

Fontenay sous bois, le 13 juin 2008

## **L'Onema, un an d'actions**

- 1. Un établissement fédérateur pour la politique de l'eau** **p.3**
  - Fournir une expertise scientifique et technique de haut niveau sur l'eau et les milieux aquatiques
  - Un établissement opérationnel
    - L'Onema renforce ses compétences scientifiques et techniques
    - Un budget de 109 millions d'euros
    - L'organisation des partenariats
- 2. « Comprendre » : la recherche et le développement, au cœur de l'activité de l'Onema** **p. 7**
- 3. « Connaître » : l'Onema à la fois pilote du système d'informations sur l'eau et producteur de données** **p. 9**
- 4. « Surveiller » : l'Onema lutte contre les atteintes aux milieux aquatiques** **p. 13**
- 5. « Agir » : contribuer à la mise en oeuvre de politiques publiques** **p. 15**

-----

### **Quelques actions phare en 2008 :**

- Des contractualisations avec les organismes de recherche finalisés **p. 7**
- Un programme d'interventions en faveur des Dom Com **p. 16**
- Mise en place d'un réseau de suivi des températures des cours d'eau **p. 17**
- Un observatoire sur les performances des services d'eau et d'assainissement **p. 19**
- Pollution des cours d'eau par les PCB **p. 21**
- Sauvegarde de l'anguille : un plan de gestion à l'échelle européenne et un programme de recherche public/privé (Onema – EDF – CNR) **p. 25**



## Un établissement fédérateur pour la politique de l'eau

### Fournir une expertise technique et scientifique de haut niveau

L'Onema a été mis en place par décret le 25 mars 2007 conformément à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. L'objectif est de doter la France, au sein de l'Europe, d'une capacité d'expertise technique et scientifique de haut niveau dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques pour accompagner la mise en œuvre de la politique publique de l'eau.

La finalité de l'Onema est de favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Elle s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte du bon état des masses d'eaux d'ici 2015 fixé par la directive cadre européenne du 22 décembre 2000.

Pour atteindre cet objectif européen, il s'agit de faire face aux grands enjeux actuels de la ressource en eau : effets du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ; montée des tensions entre les différents usages de l'eau ; dégradation de la qualité des ressources ; exigence de transparence et d'accessibilité des informations relatives à l'environnement et au coût des services liés à l'eau ; évaluation économique des bénéfices et des dommages environnementaux.

Ancré sur le terrain et fort de sa connaissance des milieux aquatiques et de sa capacité d'expertise, l'Onema a l'ambition d'être l'organisme national de référence sur le fonctionnement écologique, la connaissance et la gestion des écosystèmes aquatiques. Il se coordonne avec les autres acteurs et services de l'Etat impliqués dans le domaine de l'eau à qui il apporte aussi son expertise et son appui technique.

La stratégie de l'Onema se décline à travers quatre grandes activités : comprendre, connaître, surveiller et agir.

#### **Les missions de l'Onema :**

- fournir et organiser une expertise de haut niveau pour accompagner et évaluer la mise en œuvre de la politique publique de l'eau ;
- contribuer au contrôle des usages de l'eau et à la surveillance des milieux aquatiques, participer à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité ;
- apporter aux acteurs de la gestion de l'eau son appui technique et sa connaissance de terrain du fonctionnement des milieux aquatiques ;
- coordonner le système d'information sur l'eau ;
- participer à l'acquisition des données relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux activités et aux services associés ;
- mettre à disposition ces informations auprès du public, des gestionnaires de l'eau et des autorités européenne et nationales ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la formation des personnels chargés de la gestion de l'eau.

## Un établissement opérationnel

Depuis sa création fin avril 2007, l'Onema a fourni un effort conséquent pour structurer, organiser et renforcer ses compétences scientifiques et techniques et ainsi consolider sa capacité d'expertise et accroître sa réactivité pour soutenir les politiques publiques. Il se construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Déjà positionné sur la scène européenne, il assure le « reporting » auprès de la Commission européenne. L'Onema a ainsi posé des bases solides pour orchestrer des actions complexes et de portée générale – à court, moyen ou long terme - impliquant l'ensemble des parties prenantes de la gestion des milieux aquatiques.

### a. L'Onema renforce ses compétences

Avec près de **800 personnes** qui se consacrent aujourd'hui aux milieux aquatiques, l'Onema dispose d'une force de travail significative.

- **80 personnels au niveau national** qui, outre les fonctions de support aux activités, assurent l'animation technique, la mobilisation de l'expertise et la coordination avec les partenaires.
- **100 ingénieurs et techniciens**, répartis dans les neuf délégations interrégionales, organisent le recueil de données sur l'état des milieux aquatiques. Ils fournissent un appui technique aux services de l'Etat et aux gestionnaires de l'eau, notamment pour la préservation et l'ingénierie des milieux aquatiques.
- **600 personnels techniques** sont présents au quotidien sur le terrain, dans tous les départements français. Ils surveillent les cours d'eau, contrôlent les usages de l'eau et apportent un appui technique aux gestionnaires et aux autorités chargées de la politique de l'eau. Ils recueillent des données validées sur l'état des milieux aquatiques.

D'ici la fin de l'année 2008, environ 900 personnes travailleront pour l'Office.

### b. Un budget de 109 M€

En 2008, l'Onema est doté d'un budget de 109 millions d'euros, fournit par les redevances sur les usages de l'eau collectées par les agences de l'eau.

Ce budget est affecté à :

- 43% à la rémunération du personnel
- 35% aux interventions
- 18% à des dépenses de fonctionnement
- 4% pour l'investissement

*Des moyens financiers orientés sur les grandes priorités de l'Onema*

Le budget de l'Onema est affecté à :

- 39% pour la connaissance de l'état et des usages des écosystèmes aquatiques et des usages en eau
- 27% pour l'action territoriale
- 22% pour le contrôle des usages
- 12% pour la recherche et les études

### **c. L'organisation des partenariats**

Pour affronter les nouveaux défis que soulève la gestion durable de l'eau, l'Onema construit ses partenariats avec les nombreux acteurs concernés. Il développe ainsi ses relations et organise ses collaborations avec les gestionnaires de l'eau (en premier lieu les agences de l'eau), les services de l'Etat, les acteurs de la recherche et les usagers de l'eau tels que les associations de protection de l'environnement ou les pêcheurs.

#### **Des conventions déjà signées avec :**

- L'agence de l'eau Adour-Garonne et certains offices de l'eau des DOM
- Quatre organismes publics de recherche (BRGM, Cemagref, Ineris et Ifremer)
- Les 2/3 des Préfets
- La Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF)
- l'Office international de l'eau (OIEau)



## « Comprendre »

### La recherche et le développement au cœur de l'activité de l'Onema

#### Les enjeux :

La gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques soulève des défis scientifiques majeurs à l'interface de nombreuses disciplines : évaluer le bon état écologique, anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques, évaluer les impacts des activités humaines, détecter des polluants émergents à de très faibles doses et évaluer leurs risques à long terme...

Pour faire face à ces défis, il est nécessaire de pouvoir disposer des connaissances qui font aujourd'hui défaut ainsi que d'outils et de technologies innovantes. La gestion durable de l'eau impose donc de s'appuyer sur des recherches finalisées de haut niveau.

L'effort de recherche français sur les milieux aquatiques doit être accru et une stratégie concertée doit être élaborée avec tous les acteurs de la recherche.

#### Les actions :

En complément du rôle de l'Agence nationale de la recherche vis-à-vis de la recherche plus fondamentale, l'Onema joue un rôle d'agence d'objectifs et de moyens en orientant les priorités de recherche dans le domaine de l'eau et des écosystèmes et en soutenant des recherches finalisées d'intérêt général. Il se dote de compétences en sciences et techniques et consacre une partie importante de ses moyens (12%) à la recherche et développement. Par ailleurs, l'Onema se positionne sur la scène européenne en s'intégrant dans les réseaux européens qui orientent la recherche européenne.

#### **a. Les domaines prioritaires d'études et de recherche pour l'Onema :**

- Structure et fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- Evaluation des impacts des activités humaines sur l'état des eaux
- Ingénierie de la restauration des milieux aquatiques
- Technologies innovantes
- Analyses économiques des utilisations de l'eau

#### **b. L'Onema mobilise la recherche publique française**

L'Onema organise ses partenariats avec les organismes publics de recherche qui ont la capacité de produire des connaissances fondamentales et de les traduire en outils et technologies au service des acteurs de l'eau. Il déploie ses efforts sur l'ensemble des milieux aquatiques d'eau douce et salée.

D'ores et déjà, quatre conventions ont été signées, avec :

- le BRGM, pour mieux connaître les ressources en eau souterraine ;
- le Cemagref, pour mieux gérer les eaux continentales de surface ;
- l'Ineris, pour lutter contre les pollutions chimiques dans les milieux aquatiques ;
- l'Ifremer, sur les eaux littorales.

Les premières productions - guides techniques, méthodes et expertises scientifiques - sont attendues dès la fin de l'année 2008. Un an après sa création, l'Onema soutient déjà des recherches à hauteur de 12 millions d'euros.

**Avec le BRGM, huit actions en matière de recherche et développement pour l'année 2008 :**

- caractériser la situation hydrogéologique du bassin-versant de la rivière Pérou en Guadeloupe ;
- évaluer la ressource en eau de la Basse-Terre en Guadeloupe ;
- réaliser une synthèse critique des connaissances sur les conséquences de l'orpillage en Guyane ;
- participer au programme du laboratoire de référence sur l'eau, Aquaref ;
- étudier les relations nappes-rivières ;
- étude expérimentale de la gestion active des nappes littorales ;
- mettre au point des outils de caractérisation de la structure, du fonctionnement et de l'évaluation des ressources des systèmes karstiques ;
- réaliser un guide méthodologique pour la vulnérabilité des systèmes karstiques ;

*Un programme d'un montant d'environ 1,3 million pour l'année 2008*

**Avec le Cemagref, cinq grands axes de recherche pour la gestion des eaux continentales de surface :**

- comprendre et évaluer les effets des changements globaux et climatiques sur le cycle de l'eau, le fonctionnement et la diversité des écosystèmes ;
- restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités physiques des écosystèmes aquatique ;
- mettre au point des indicateurs chimiques et écologiques dans les masses d'eau pour mesurer les substances nouvelles ou mal connues, les pollutions diffuses ou accidentelles etc ;
- progresser sur les écotecnologies : systèmes d'assainissement, réutilisation des eaux épurées, réduction des fuites dans les réseaux etc ;
- progresser dans la gestion et l'évaluation économique des biens naturels, des usages de l'eau et des services associés.

*Un programme d'un budget de près de 7 millions d'euros pour l'année 2008*

**Avec l'Ineris, lutter contre les pollutions chimiques dans les milieux aquatiques :**

- définir des seuils de concentration admissibles pour les polluants dans les milieux aquatiques, partagés aux niveaux nationaux et européens ;
- faire progresser les systèmes de mesure et les méthodes d'analyse pour améliorer les limites de détection des polluants réglementés ou émergents ;
- développer la modélisation environnementale ;
- mettre au point des biomarqueurs pour surveiller l'impact des mélanges de polluants sur les êtres vivants dans les cours d'eau.

*Pour l'année 2008, le montant du programme s'élève à 2,1 millions d'euros*

**Avec l'Ifremer, 8 actions en matière de recherche et développement pour l'année 2008**

- étudier la répartition des isotopes du plomb comme indicateur de l'origine d'une contamination ;
- étudier la contamination des espèces halieutiques par le chlrodécone en Martinique ;
- étudier la contamination par le mercure des poissons dans la partie marine de fleuves guyanais ;
- mettre au point des outils pour mener des études en écotoxicologie sur les organismes exposés dans leur habitat naturel en Manche et Mer du Nord ;
- étudier la bioaccumulation des contaminants organiques hydrophobes le long de la chaîne alimentaire ;
- réaliser une synthèse des travaux sur les PCB ;
- établir une correspondance entre le biote et l'eau pour la fixation des normes de qualité environnementales ;
- modéliser les transferts d'azote par les pollutions atmosphériques transfrontalières.

*Pour l'année 2008, le programme d'actions conduit en collaboration s'élève à environ 2,1 millions d'euros*

**c. Un programme en partenariat avec les entreprises (Onema – EDF – CNR)**

(voir « Actions phares » en 2008, p. 14 )

## « Connaître »

### Un double rôle pour l'Onema : piloter le système d'informations sur l'eau et produire des données

#### Les données pour servir la recherche, l'action publique et l'information pour le public

La connaissance est nécessaire à l'action. Accéder au bon état écologique, enrayer la perte de la biodiversité, garantir une gestion durable de la ressource en eau, assurer une bonne gouvernance des services d'eau et d'assainissement : pour parvenir à ces objectifs de politique publique, il faut être capable de mesurer l'écart entre la situation observée et les objectifs à atteindre, et orienter ainsi les actions, tant à l'échelle locale, nationale qu'europpéenne.

La directive cadre européenne sur l'eau fixe des objectifs et jalonne les six années à venir d'un certain nombre d'étapes pour les atteindre. Ces étapes sont ponctuées de rapportages destinés à la Commission européenne, qui évalue ensuite les améliorations.

#### *L'Onema pilote le système d'informations sur l'eau*

Les pouvoirs publics ont confié à l'Onema la mission de coordonner et de développer le système national d'informations sur l'eau (SIE) dédié à la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de leurs usages. Pour cela, il anime un dispositif partenarial au niveau national. En effet, les acteurs producteurs de données sont multiples : services et agences de l'Etat, organismes publics de recherche, collectivités et industriels. Il s'agit donc de coordonner les actions et d'organiser toutes ces connaissances en un système d'informations partagées, doté d'un référentiel commun à l'ensemble des acteurs, afin de rendre la connaissance accessible et réellement utilisable par le public, par les décideurs ou par les gestionnaires.

#### *Des données produites par les partenaires*

L'Onema coordonne, voire finance, des actions de production et de gestion de données assurées par certains partenaires :

- par le BRGM : surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines ;
- par l'Ifremer : surveillance des eaux littorales ;
- par les agences de l'eau : surveillance de l'état chimique et de l'état physico-chimique des eaux de surface ; suivi des activités soumises à redevances ;
- par les services de l'Etat : les directions régionales de l'environnement surveillent l'état biologique des cours d'eau et plans d'eau (macro-invertébrés et végétaux aquatiques microscopiques) et l'hydrométrie ; les services de police de l'eau assurent un suivi des installations, des ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation ou déclaration ;
- par les agences de l'eau ;
- par les collectivités : rapports des maires sur la gestion des services d'eau et d'assainissement ;
- par les industriels : déclarations pour le registre européen des rejets et transferts de polluant.

#### Chiffres clé du système d'information sur l'eau :

**443** réseaux de mesure

**200** bases de données

Près de **1000** interlocuteurs

**148 laboratoires agréés** pour la réalisation d'analyses chimiques et biologiques

### **L'Onema, également producteur de données**

L'Onema produit également des données pour connaître l'état des eaux, les espèces et les habitats, et les performances des services publics.

Actuellement, il met en place de nouveaux réseaux de surveillance :

- un réseau de suivi des températures des cours d'eau, sur 1500 sites de surveillance, pour interpréter la qualité biologique des milieux et suivre les effets du changement climatique (**voir annexe**)
- un inventaire des obstacles à l'écoulement et l'évaluation de leur franchissabilité, dans le cadre de la « trame verte et bleue » décidée par le Grenelle de l'environnement, pour rétablir la continuité écologique
- un suivi de la contamination des poissons par les PCB pour prévenir les risques sanitaires (**voir ci-dessous et en annexe**)
- un observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, grâce au recueil des indicateurs de performance qui figurent dans les rapports des maires sur le prix et la qualité de ces services. (**voir annexe**)

### **L'Onema coordonne le réseau de suivi de la contamination des poissons par les PCB**

Dans le cadre du plan national d'actions pour lutter contre la pollution des fleuves et des rivières par les PCB, l'Onema a été chargé de mettre en œuvre et de coordonner le réseau national de suivi de la contamination des poissons. L'objectif est de réaliser une photographie nationale de la contamination des poissons. Au total, 300 sites en France feront l'objet de prélèvements de sédiments et de poissons. Dans l'immédiat, face à l'urgence de la situation, le travail se focalise sur une centaine de sites considérés comme les plus à risque, situés essentiellement dans les bassins les plus touchés, à savoir ceux de Seine-Normandie (31), Rhône-Méditerranée (31) et Artois Picardie (28) et, dans une moindre mesure, les bassins Loire-Bretagne (11), Rhin-Meuse (5) et Adour-Garonne ( 1).

Les prélèvements ont été effectués au mois de mai selon un calendrier établi conjointement par les délégations interrégionales de l'Onema et les agences de l'eau. Les agents techniques de l'Onema ont prélevé, sur chaque site, deux espèces indicatrices de poisson, l'une fortement bioaccumulatrice de PCB comme l'anguille, la brème, la carpe ou le barbeau, l'autre faiblement bioaccumulatrice comme le gardon, la perche, le sandre ou la vandoise. Les analyses seront réalisées pour la fin de l'année par le Laboratoire d'étude des résidus et contaminants dans les aliments (Laberca), laboratoire national de référence pour les dioxines et les PCB. Les informations, saisies directement sur une base de données, seront aisément accessibles aux différents intervenants du plan PCB. L'interprétation des données par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) sera disponible début 2009.

Le coût de l'opération globale de suivi de la contamination des poissons s'élève à 900.000 euros pour l'année 2008, financée pour moitié par l'Onema et cofinancée à hauteur de 35% par le ministère de l'agriculture et de la pêche et à 15% par le ministère de la santé.

### ***L'Onema met les données au service des politiques de l'eau :***

- Les données du système d'information sont valorisées et diffusées sur le portail *Eaufrance* ([www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)) et certains sites spécialisés. Des synthèses périodiques de données issues de multiples sources sont diffusées. Par exemple, le Bulletin de situation hydrologique (BSH), réalisé avec le BRGM, rassemble des données (hydrométrie, piézométrie, pluviométrie, remplissage des réservoirs, état des milieux aquatiques) sur 1000 points Météo en France et sur 1500 points hydrométriques.
- L'Onema assure la qualité des données chimiques et biologiques : il veille à la réalisation des analyses chimiques et biologiques par des laboratoires agréés et il assure l'instruction des demandes d'agrément des laboratoires (26000 demandes d'agrément).
- L'Onema conçoit actuellement un système d'évaluation de l'état des eaux pour classifier l'état des masses d'eau (état écologique des eaux de surface, état chimique des eaux de surface et des eaux souterraines, état quantitatif des eaux souterraines). Ce système, qui sera opérationnel en 2009, exploite les résultats des différents programmes de surveillance. Il a pour objectif d'aider à orienter les politiques de l'eau (SDAGE et programmes de mesures).



## « Surveiller »

### Lutter contre les atteintes aux milieux aquatiques

#### Les enjeux :

**Les atteintes aux milieux aquatiques sont fréquentes et variées** : pollutions accidentelles, assèchements des cours d'eau, obstacles à la continuité écologique, travaux susceptibles de modifier le régime des eaux et les caractéristiques physiques des cours d'eau ou de détruire les frayères, grand braconnage... C'est pourquoi le contrôle des usages est un axe essentiel de la politique publique de l'eau. Les obligations de résultat liées aux directives européennes renforcent l'importance de ce contrôle. D'ailleurs, la Commission européenne n'hésite plus à mettre en œuvre, à l'égard des Etats membres qui n'appliquent pas les directives, des procédures contentieuses qui peuvent aboutir à des amendes et des astreintes très importantes.

#### Les grands enjeux du contrôle des usages :

- garantir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable ;
- garantir le respect des zones non traitées en bordure de cours d'eau et lutter contre les incivismes environnementaux caractérisés ;
- garantir le débit minimal à l'aval des ouvrages ;
- garantir la circulation des poissons migrateurs à la montaison et à la dévalaison sur les cours d'eau classés ;
- préserver les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau et des frayères ;
- préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (réchauffement, matières en suspension, espèces non adaptées) ;
- préserver les zones humides (biodiversité et ressource en eau) ;
- lutter contre le braconnage organisé pour préserver les espèces patrimoniales (anguilles-civelle, saumon...).

#### Les actions :

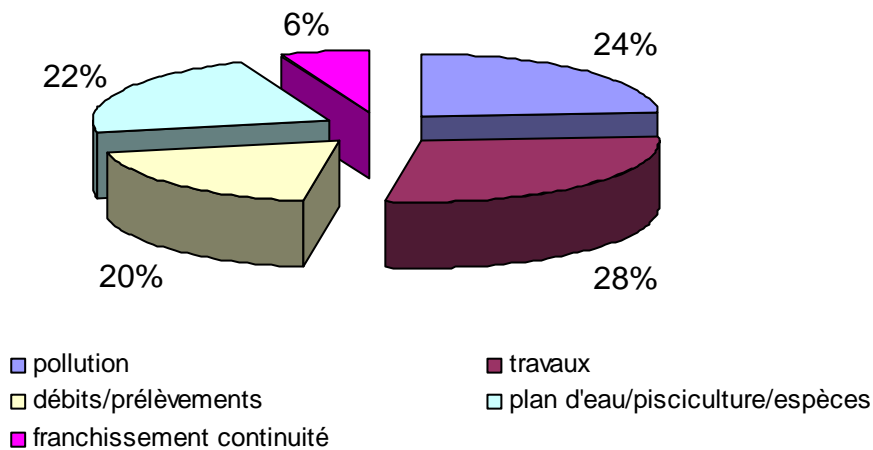
**L'Onema participe activement à la mission de contrôle des usages, à double titre** : il apporte aux services de l'Etat son expertise technique dans l'instruction des dossiers de police de l'eau ; il est force de proposition pour élaborer une stratégie commune de contrôle qui intègre les orientations de la directive cadre européenne et il procède à de tels contrôles pour vérifier le respect de la réglementation.

L'Onema a renforcé sa coopération avec les services départementaux de l'Etat. Cette coopération se concrétise actuellement par la signature de conventions avec les Préfets qui organisent les rôles respectifs des différents services en matière de surveillance des eaux.

L'activité de contrôle de l'Onema s'inscrit dans une stratégie commune de contrôle élaborée dans chaque département au sein de la Mission interservices de l'eau (Mise).

## Activités de contrôle en 2007

Dans le domaine de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques, l'Onema a réalisé 7350 contrôles, dont 5000 dans le cadre du plan de contrôle. Ces contrôles ont donné lieu à la rédaction de 2500 documents de police.



Pour la préservation d'autres espaces naturels et d'espèces protégées, l'Onema a réalisé 1250 contrôles ayant donné lieu à 425 documents de police.

### Les chiffres clés du contrôle des usages, à l'Onema

**600 personnels techniques**, présents dans les services départementaux de l'Onema, réalisent des contrôles sur le terrain. Ces contrôles représentent **50% de leur activité**.

**2/3 des conventions** avec les Préfets ont été signées ou sont en cours de signature, la totalité le sera d'ici la fin de l'année.

**7200 avis techniques** pour l'instruction de dossiers de police de l'eau (action préventive)

**8600 contrôles** réalisés en 2007

## « Agir »

### Contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques

#### Les enjeux :

En prise directe avec les réalités du terrain, l'Onema met ses connaissances et les compétences de ses personnels au service du diagnostic, de la restauration de l'état des eaux et des milieux et de la préservation des espèces. Il soutient la planification territoriale des politiques de l'eau : afin que les enjeux écologiques soient davantage pris en compte dans le Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, les programmes de mesure, ou encore les plans grands fleuve, l'Onema participe et aide à en élaborer les volets biologiques en apportant sa compétence technique en matière de biologie et d'hydromorphologie.

#### Les actions :

- L'Onema apporte son appui aux agences de l'eau et aux DIREN de bassin pour l'élaboration des Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGES) en cours de consultation du public.
- L'Onema est impliqué dans 4 axes du Plan national contre les PCB, et est chargé tout particulièrement de mettre en œuvre et coordonner le réseau de suivi de contamination des poissons par les PCB (*voir annexe*).
- L'Onema copilote le plan national de protection de l'anguille (*voir ci-dessous*), prévu par un règlement européen.
- L'Onema contribue au financement d'infrastructures d'assainissement des eaux usées dans les départements d'outre-mer pour respecter les exigences de la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

#### **Sauvegarde de l'anguille européenne**

##### **L'Onema copilote au niveau national le plan de gestion de sauvegarde de l'espèce à l'échelle européenne**

Le stock d'anguilles européennes décline progressivement, à tel point que son niveau actuel menace la survie de l'espèce. Face à cette situation, la commission européenne a émis un règlement européen en septembre 2007 qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et demande à chaque Etat membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce d'ici à la fin de l'année 2008. En France, la totalité du territoire métropolitain est concerné du fait de la présence de l'anguille dans tous les bassins versants.

Le volet national du plan est piloté par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie et par l'Onema. Ce plan sera décliné localement par bassin et piloté par les directions régionales de l'environnement.

L'Onema participe à chacun des quatre groupes de travail mis en place (ouvrages ; pêcheries et contrôle des pêches ; repeuplement ; monitoring). Il pilotera l'évaluation de la mise en œuvre du plan qui portera sur les différents types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, les mesures de repeuplement, la restauration des habitats, les contaminations, les prédateurs.

Sans attendre, un programme public/privé de recherche et développement (*voir annexe*) a été lancé pour étudier et comprendre le comportement des anguilles et l'impact des ouvrages, notamment hydroélectriques, sur la migration et la mortalité des anguilles. Ce programme, dont le comité de pilotage est animé par l'Onema, sera inscrit dans le plan de gestion de la France sur l'anguille et permettra d'obtenir des résultats d'ici la fin de l'année 2009.

### **Programme 2008 de solidarité envers les DOM COM**

Les départements et collectivités d'Outre-mer souffrent d'un retard important en matière d'infrastructures d'assainissement et, selon les zones, d'eau potable. Le plus souvent, moins de la moitié des habitations est raccordée à un réseau d'assainissement, y compris au cœur de grandes villes. De nombreux ouvrages de traitement des eaux usées ne sont pas conformes aux normes, ou bien ne fonctionnent plus. En matière d'eau, la ressource est souvent inégalement répartie. Si de gros efforts ont été faits en termes de production et d'accès à l'eau potable pour couvrir les besoins à court ou moyen terme, la situation est loin d'être équilibrée. Par ailleurs, les Dom Com rencontrent également des problèmes très spécifiques, notamment en matière de pollution (chlordécone, rejet de mercure dans les rivières).

En 2008, l'Onema a défini son programme de solidarité envers les Dom Com, à hauteur de 14 millions d'euros. Plus de 12 millions d'euros seront alloués pour soutenir 10 stations d'épuration et réseaux associés, à la Réunion, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, environ 2 millions d'euros seront consacrés à la réalisation d'études spécifiques portant notamment sur les conséquences sur les milieux aquatiques de la contamination des eaux par le chlordécone en Martinique et en Guadeloupe et de l'orpillage en Guyane. Ces études sont menées en partenariat, notamment avec les offices de l'eau.

## **Mise en place d'un réseau de suivi des températures des cours d'eau**

**D'ici l'été 2008, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (l'Onema) aura mis en place un réseau national de suivi des températures sur les cours d'eau français. Ce réseau, qui couvrira l'ensemble du territoire, permettra de cerner les effets respectifs du changement climatique et des actions de l'homme sur ce paramètre essentiel et encore mal connu de la qualité de nos cours d'eau. Impulsé par la DCE et combiné à la connaissance des techniciens présents sur le territoire, ce réseau constituera une source de données fiables pour la recherche européenne.**

Le changement climatique va induire une augmentation des périodes hydro-climatiques exceptionnelles : l'augmentation des périodes de sécheresse et le manque d'eau, des canicules plus marquée ainsi que la précocité et l'allongement des durées de ces périodes.

A ce phénomène planétaire s'ajoutent et se combinent toutes les actions de l'homme sur les milieux aquatiques : l'urbanisation, l'agriculture ou encore l'augmentation du nombre d'étangs et de barrages réservoirs dans certaines régions. Ces phénomènes ont des effets sur les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau et la vie aquatique.

Prenons la température, un des facteurs clé dans la structuration et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques : le régime thermique d'un cours d'eau influe par exemple sur la distribution spatiale des organismes, leur métabolisme et leur croissance, leur reproduction, leur comportement, leur état sanitaire, etc. L'évolution combinée de paramètres tels que la température et l'hydrologie ou le régime des précipitations va probablement modifier la sensibilité des milieux aquatiques à certaines autres pressions.

C'est le cas par exemple des invasions biologiques, qui correspondent au développement d'espèces introduites qui pour certaines, supportent des températures plus chaudes et des concentrations en oxygène plus faible. C'est le cas également des maladies parfois apportées par les secondes. Ce type de phénomène est déjà visible pour certains organismes tels les diatomées et les macro-invertébrés d'eaux douces.

### **Le suivi des températures : une obligation légale, des applications multiples**

La directive cadre européenne sur l'eau prévoit un suivi des températures dans les cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Jusqu'alors en France, de nombreux suivis thermiques avaient été entrepris par différents organismes - CSP, Recherche, Diren, Agences de l'eau, Bureaux d'études, EDF - en réponse à des objectifs très divers. C'est la première fois qu'un tel suivi se met en place sur une large échelle spatiale, sur le long-terme selon un seul et même protocole et dans un objectif commun.

Les études en macro-écologie menées sur l'influence de la température à large échelle utilisaient au mieux la température de l'air ou à défaut la latitude et/ou l'altitude. Il nous faut aujourd'hui mieux connaître les relations entre la température et la dynamique des populations aquatiques.

En terme de gestion, les décisions pourront mieux prendre en compte les évolutions du fonctionnement des écosystèmes dues au changement climatique

### **Les températures couplées avec les autres caractéristiques des cours d'eau**

Le réseau national de suivis de température, dont l'Onema coordonne la mise en place, permettra d'établir des outils de gestion efficaces, en couplant ce suivi avec d'autres réseaux de

suivis biologique et physico-chimique. Parmi ces réseaux, le Réseau de Contrôle et Surveillance (RCS), mis en place dans le cadre de la DCE, semble particulièrement adapté puisqu'il totalise plus de 1500 stations sur lesquelles sont suivies les communautés piscicoles, benthiques, macrophytiques et algales, ainsi que divers paramètres physico-chimiques. Coupler les stations RCS au réseau de température permettra à la fois d'avoir une image globale du régime thermique des cours d'eau français et d'explorer les relations température/écosystème.

Ces informations doivent permettre de mieux prévoir localement à court terme la disponibilité de la ressource, le niveau des prélèvements ainsi que la demande pour différents usages. S'agissant de l'écologie, il s'agit de connaître le risque « écologique » encouru par les cours d'eau.

### **Un réseau sur tout le territoire**

#### **Enjeux**

Caractériser le régime thermique des sites du réseau de contrôle de surveillance (RCS)

Permettre l'interprétation des éléments de qualités biologiques (poissons, invertébrés, macrophytes, etc.) suivis dans le cadre de la DCE,

Suivre l'évolution sur le long terme du régime thermique des cours d'eau,

Accroître les connaissances scientifiques sur les relations régime thermique / fonctionnement des écosystèmes aquatiques afin de développer des outils permettant le diagnostic des pressions, la mise en place et le suivi d'actions de restaurations efficaces et pérennes dans le contexte du changement climatique.

#### **Objectif du groupe de travail**

Le groupe de travail a pour objectif de mettre en place le réseau national de température (RNT) et définira :

- Les sites à équiper en priorité, et notamment ceux du réseau de contrôle de surveillance afin d'assurer un suivi en continu de la température,
- Le protocole de pose des enregistreurs,
- L'intégration dans le réseau des sites déjà équipés par des partenaires (Diren, ...)
- La base de données nécessaire au stockage des données, son alimentation (conditions de la collecte, protocole de validation des données) et les conditions de sa gestion,
- Les outils d'exploitation régulière de ces données,
- Les modes de diffusion de l'information.

#### **Pilotage du réseau**

Le réseau national de température est piloté par l'Onema. L'ONEMA a aussi en charge :

- la mise en place d'une partie du réseau notamment en ce qui concerne les stations RCS, la collecte et la validation des données correspondantes,
- la bancarisation, la mise à disposition de la donnée et l'animation de l'ensemble du réseau. Le Système d'information prendra en compte le maximum de données issues des réseaux existants gérés par les partenaires.

#### **Partenariat**

Les principaux partenaires concernés sont les Diren et les agences de l'eau. L'Onema s'appuiera chaque fois que possible tous les partenaires ayant une expérience sur ce type de réseaux tels que la FNPF, les collectivités locales, notamment au travers de l'information collectée dans le cadre de leurs réseaux locaux.

Pour mettre en place ce réseau, l'Onema s'appuiera sur l'expertise scientifique du Cemagref, de l'INRA, d'EDF, de l'INERIS et de l'Université de Tours.

#### **Échéances**

Équipement des premières stations : mai 2008

1<sup>ère</sup> collecte des données : octobre 2008

Mise en place de la base de données : 1<sup>er</sup> trimestre 2009

Équipement des stations complémentaires : mai 2009

## **Création d'un observatoire sur les performances des services d'eau et d'assainissement**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confié à l'Onema la mise en place d'un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement en France. Cette mission répond à une forte attente sociale d'évaluation de la performance de ces services publics, en témoignent les nombreux débats consacrés au prix de l'eau ces dernières années. Ces discussions ont mis en évidence l'absence de méthodologie et d'outils pour évaluer rigoureusement la performance des services.

Le ministère chargé du Développement durable pilote la mise en place d'un référentiel commun à l'ensemble des services français, suivant en cela les recommandations de la Cour des Comptes en décembre 2003.

Une trentaine d'indicateurs de performance portant aussi bien sur des aspects économiques, techniques, sociaux et environnementaux, permettront dès 2009 de procéder à une évaluation des services sur une base objective et reconnue par l'ensemble des acteurs du secteur. L'Onema mettra à la disposition du public une consolidation à l'échelle nationale de ces indicateurs.

### **Des données accessibles par tous les usagers**

Chaque usager pourra ainsi, dès 2009, accéder à l'ensemble des données publiques pour comprendre l'organisation de son service d'eau ou d'assainissement (mode de gestion, organisation territoriale, rapport sur le prix et la qualité du service) et évaluer sa qualité au regard de la performance de services comparables. Il lui sera ainsi possible d'aller au-delà d'un simple raisonnement sur le prix de l'eau et de saisir les enjeux techniques, financiers et patrimoniaux du service public, avec leur évolution au fil du temps.

Cette évaluation de la performance s'adresse aussi aux collectivités et aux services eux-mêmes. Le dispositif est conçu pour servir d'outil de pilotage, grâce à la comparaison entre services et au suivi temporel des indicateurs de performance. Les gestionnaires et les élus disposeront alors de points de repères leur permettant de mieux orienter leurs efforts de gestion et faire face à la complexité croissante des enjeux qui pèsent sur les services.

En effet, si le renouvellement et l'entretien des réseaux sont estimés à environ 1,5 milliards d'euros par an<sup>1</sup>, de nombreuses collectivités manquent en réalité d'une vision globale pour mieux planifier leurs investissements.

L'Onema s'appuie sur les équipes partenariales du Cemagref pour définir des référentiels essentiels au fonctionnement du système d'information, en particulier la mise en place d'une typologie des services d'eau existant en France, afin d'être en mesure d'établir des comparaisons pertinentes. Par ailleurs, le nombre exact de services et les contours précis des territoires desservis demeurant à ce jour méconnus, le Cemagref est chargé de clarifier l'organisation des services d'eau et d'assainissement en France.

---

<sup>1</sup> Enquête réalisée en 2002 par le laboratoire *Geophen* de l'université de Caen pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable

Le système d'information créé par l'Onema est validé par un comité de pilotage représentatif de l'ensemble des acteurs de l'eau : administrations, représentants des distributeurs publics et privés, représentants des usagers et des associations de protection de l'environnement, représentants des élus locaux.

Cette démarche est novatrice tant au niveau national - au regard de l'évaluation des autres services publics - qu'au niveau européen par l'ampleur du dispositif mis en place. Le travail engagé par l'Onema est en prise avec les pratiques internationales d'évaluation, en particulier par la participation au suivi de l'application des normes ISO relatives à la gestion et l'évaluation des services d'eau et d'assainissement.

## **Pollution des cours d'eau par les PCB : l'Onema met en œuvre le réseau national de suivi de la contamination des poissons**

**Afin de lutter contre la pollution des fleuves et des rivières par les polychlorobiphényles (PCB), les trois ministères en charge de l'Ecologie, de la Pêche et de la Santé ont lancé en début d'année un vaste plan national d'actions. L'Onema participe à quatre des axes de ce plan. Il est tout particulièrement chargé de mettre en place et coordonner le réseau national de suivi de la contamination des poissons.**

Il y a tout juste un an, en juin 2007, un rapport réalisé par le Cemagref révélait une contamination du Rhône par les PCB, ou polychlorobiphényles, dérivés chimiques chlorés plus connus sous le nom de pyralènes, longtemps utilisés dans l'industrie notamment comme isolants électriques (transformateurs, condensateurs), et lubrifiants (turbines ou pompes). Les taux de PCB trouvés dans la chair des poissons circulant dans les eaux du Rhône, supérieurs aux normes sanitaires européennes, conduisirent les autorités françaises à en interdire aussitôt la consommation et la pêche.

La production et l'utilisation des PCB sont interdites depuis plus de vingt ans du fait de la toxicité avérée de ces substances. Cependant, en raison de leur persistance (non biodégradable) et de leur faible solubilité dans l'eau, les PCB rejetés autrefois se sont accumulés dans les sols et les sédiments et contaminent encore aujourd'hui la chaîne alimentaire.

En octobre dernier, une carte des contaminations des sédiments par les PCB, rendue publique par la direction de l'eau du ministère en charge de l'Ecologie, a montré que la pollution, loin de se cantonner aux eaux du Rhône, toucherait principalement deux autres bassins : ceux de Seine-Normandie et d'Artois Picardie.

### **L'Onema participe à quatre des axes du plan national**

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place en début d'année un plan interministériel d'actions qui s'articule autour de six grands axes.

#### **Les 6 axes du plan national d'actions :**

- intensifier la réduction des rejets de PCB
- améliorer les connaissances scientifiques sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques et gérer cette pollution
- renforcer les contrôles sur les poissons destinés à la consommation et adopter les mesures de gestion des risques appropriés
- améliorer la connaissance du risque sanitaire et sa prévention
- accompagner les pêcheurs professionnels et amateurs impactés par les mesures de gestion des risques
- évaluer et rendre compte des progrès du plan

L'Onema apporte sa contribution à quatre de ces axes : il soutient des recherches sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques ; il coordonne le réseau national de suivi de la contamination des poissons ; il apporte son appui aux services de l'Etat pour accompagner les

pêcheurs impactés par les mesures de gestion des risques ; enfin, il participe aux travaux du comité national de pilotage et de suivi.

### **Mieux comprendre le devenir des PCB dans les milieux aquatiques**

Doté d'une mission de soutien à la recherche, l'Onema s'est engagé aussitôt à cofinancer une étude lancée en début d'année par le Cemagref. Cette étude vise à mieux comprendre les phénomènes complexes de transfert des PCB depuis les sédiments vers les poissons d'eau douce. Ces travaux permettront également de développer un modèle de simulation des transferts entre sédiments et poissons et de déterminer la valeur limite de contamination des sédiments, en dessous de laquelle le niveau reste admissible pour les poissons.

Par ailleurs, l'Onema soutient une étude de synthèse réalisée par l'Ifremer sur les travaux de la surveillance chimique - exercée par cet institut depuis plus de 30 ans – et de recherche sur la distribution, la bioaccumulation et les effets génotoxiques des PCB.

La mise en évidence de corrélations géographiques entre la contamination des sédiments et celle des poissons devrait permettre d'identifier les zones à décontaminer en priorité et celles où les sédiments devront être gérés avec précaution.

### **Mise en œuvre d'un réseau national de suivi de la contamination des poissons**

Afin d'éviter toute consommation de poissons contaminés par les PCB et de rendre possible celle de poissons ne posant pas de problèmes sanitaires, il est avant tout nécessaire de réaliser une photographie nationale de la contamination des poissons. A cette fin, un plan national d'échantillonnage des poissons en milieux aquatiques a été lancé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Onema et selon un cahier des charges défini par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. L'objectif ? Définir la teneur en PCB des poissons dans différents sites géographiques choisis. En fonction des résultats, trois scénarios seront alors envisagés : la teneur en PCB se révèle en dessous des seuils autorisés pour l'ensemble des espèces de poissons, la pêche et la consommation devraient être alors autorisées ; la contamination est avérée seulement chez certaines espèces : des analyses complémentaires seront alors nécessaires pour déterminer si la consommation peut être limitée aux seules espèces non atteintes ; enfin, toutes les espèces de poissons sont contaminées et la consommation sera interdite en raison d'un risque sanitaire.

### **300 sites à la loupe**

Au total, 300 sites feront ainsi l'objet de prélèvements de sédiments et de poissons. Mais, dans l'immédiat, face à l'urgence de la situation, le travail se focalise sur une centaine de sites considérés comme les plus à risque. Il s'agit des 87 sites français les plus contaminés - affichant des concentrations en PCB des sédiments supérieures à 141 ng/g MS - et 20 autres stations identifiées avec le concours des agences de l'eau, présentant des concentrations supérieures à 10 ng/g et situées en aval des agglomérations ou de sites industriels importants – elles sont en cela susceptibles d'avoir reçu des rejets pollués. Les 107 sites sélectionnés sont situés essentiellement dans les bassins les plus touchés, à savoir ceux de Seine-Normandie (31), Rhône-Méditerranée (31) et Artois-Picardie (28) et, dans une moindre mesure, les bassins Loire-Bretagne (11), Rhin-Meuse (5) et Adour-Garonne (1).

### **Des prélèvements réalisés par les services territoriaux**

Les prélèvements de poissons et de sédiments ont été effectués durant le mois de mai, selon un calendrier détaillé établi conjointement par les délégations interrégionales de l'Onema et les agences de l'eau. Les méthodes les plus appropriées ont été utilisées par les agents techniques de l'Onema en fonction des espèces et des milieux - pêche à l'électricité, nasse à anguille ou filet. Les agents ont parfois fait appel à des pêcheurs professionnels, là où la pêche au filet pouvait être pratiquée. Les agents avaient pour consigne de prélever, sur chaque site, deux espèces indicatrices de poissons, l'une fortement bioaccumulatrice de PCB comme l'anguille, la brème, la carpe ou le barbeau, l'autre faiblement bioaccumulatrice comme le gardon, la perche, le sandre ou la vandoise. Ils ont constitué cinq lots de chaque espèce.

Des échantillons de poissons prélevés seront conservés durant 5 ans au sein d'une alimenthèque en vue d'une utilisation ultérieure potentielle pour l'analyse d'autres polluants.

### **Les résultats disponibles d'ici la fin de l'année**

Les échantillons de poissons seront préparés à Clermont-Ferrand, au Centre technique français de la filière viande et les analyses réalisées pour la fin de l'année par le Laboratoire d'étude des résidus et contaminants dans les aliments (Laberca) de l'école vétérinaire de Nantes, laboratoire national de référence pour les dioxines et les PCB. A la demande du ministère de l'Ecologie, les experts du Laberca procéderont également, en plus de l'analyse des divers PCB, à la recherche de mercure sur les échantillons d'anguilles ou de carnassiers. Les informations, saisies directement sur une base de données, seront aisément accessibles aux différents intervenants du plan PCB.

Le coût de l'opération globale de suivi de la contamination des poissons s'élève à 900 000 euros pour l'année 2008, financé pour moitié par l'Onema et cofinancée à hauteur de 35% par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et à 15 % par le ministère de la Santé.

### **Les dates clé**

juin 2008 : fin des opérations de prélèvements de sédiments et de poissons

Fin juillet 2008 : fin de la préparation des échantillons

Fin 2008 : résultats d'analyse par le Laberca

Début 2009 : interprétation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) des données issues de la première centaine de sites analysés



## **Sauvegarde de l'anguille: un plan de gestion à l'échelle européenne**

Après avoir subi un brusque effondrement dans les années 80, le stock d'anguilles européennes poursuit progressivement son déclin, à tel point que son niveau actuel menace la survie de l'espèce. Face à cette situation préoccupante, la commission européenne a émis un règlement européen en septembre 2007 qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et demande à chaque Etat membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce d'ici à la fin de l'année 2008. L'Onema s'est activement mobilisé aux côtés des nombreux acteurs concernés pour l'élaboration de ce plan.

### **Un voyage périlleux entre eau douce et eau de mer**

L'anguille, poisson amphihalín, vit alternativement en eau douce et en eau de mer et doit traverser l'océan Atlantique pour se reproduire en mer des Sargasses. Les larves prennent ensuite le chemin inverse, migrant passivement portées par le Gulf stream, pour atteindre les côtes européennes, depuis le Portugal jusqu'en Scandinavie, en passant par le pourtour méditerranéen. A l'approche des côtes, elles se métamorphosent en civelles, petites anguilles transparentes, qui pénètrent dans les estuaires pour coloniser les eaux continentales où elles se transforment progressivement pour devenir des anguilles jaunes : elles vont vivre et croître pendant une dizaine d'années dans nos rivières. Au terme de leur vie en eau douce, les anguilles entament une migration vers l'aval des bassins versants et se transforment en anguilles argentées pour rejoindre les eaux marines et la zone de reproduction en mer des Sargasses.

### **Les raisons d'un déclin**

Depuis les années 80, on assiste à un déclin inquiétant du stock des anguilles européennes, en dépit des alertes répétées de la communauté scientifique et des mesures de protection régulièrement mises en place aux niveaux nationaux : en trente ans, le nombre de civelles qui arrivent dans les eaux estuariennes a chuté de façon drastique et la quantité de géniteurs vivants dans les bassins versants a diminué de 75%. Le taux de mortalité de l'espèce a ainsi franchi la ligne rouge au dessous de laquelle la survie d'une espèce n'est plus possible.

Les raisons de ce déclin ? Elles sont nombreuses, car tout au long de son périple, l'anguille rencontre de nombreux obstacles qui nuisent à sa survie et contraignent ses déplacements. Les quatre principaux responsables de la diminution de la population d'anguilles sont : la circulation entravée des anguilles par les barrages hydroélectriques ou les seuils non pourvus de passe à poissons, ou encore par les systèmes de pompage d'eau ; la dégradation de leurs habitats consécutive à la canalisation des cours d'eau, au drainage des zones humides, à la pollution des eaux et des sédiments par des agents contaminants et des produits phytosanitaires ; la pêche et le braconnage ; et aussi, le parasitisme.

### **L'urgence d'une gestion à l'échelle européenne**

L'avenir de cette espèce se joue aujourd'hui à l'échelle européenne car l'anguille européenne a cette originalité d'être issue d'une seule population dont l'aire de ponte – unique – se situe dans la mer des Sargasses. Elle forme ainsi un stock unique réparti sur l'ensemble du continent européen. C'est pourquoi seule une approche européenne pourra garantir une contribution équilibrée et équitable de chaque Etat membre à la gestion de l'anguille.

### **Le règlement européen : à chaque État son plan de gestion**

Le règlement européen du 18 septembre 2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes et demande à chaque Etat membre d'élaborer un plan de gestion national d'ici le 31 décembre prochain. Ce plan vise surtout la reconstitution du stock de géniteurs qui repartiront vers l'Océan pour rejoindre leur zone de reproduction. A cette fin, de nombreuses mesures peuvent être incluses dans le plan de gestion pour agir sur l'ensemble des causes de mortalité de l'espèce (*voir encadré*).

#### *Règlement européen*

##### **Les mesures possibles pour reconstituer les stocks de géniteurs**

- Réduire l'activité de pêche commerciale
- Limiter la pêche récréative
- Repeupler les zones exemptes des facteurs qui impactent le stock
- Faciliter le franchissement des rivières et améliorer les habitats dans les cours d'eau
- Transporter des anguilles argentées depuis les eaux intérieures vers des eaux où elles puissent migrer librement vers la mer des Sargasses
  - Lutter contre les prédateurs
- Arrêter temporairement les turbines des centrales hydroélectriques
- Favoriser l'aquaculture

En parallèle, afin d'augmenter le taux d'échappement des anguilles argentées vers la mer, des mesures de repeuplement sont à inscrire dans le plan de gestion. Le règlement européen prévoit ainsi que les Etats membres qui autorisent la pêche des jeunes anguilles (dont la taille est inférieure à 20 cm) doivent mettre en place un dispositif permettant aux Etats membres d'acheter de jeunes anguilles à des fins de repeuplement. Cette mesure « compensatoire » permet de maintenir une activité de pêche. De jeunes anguilles seront ainsi capturées dans un bassin versant soumis à des pressions pour les introduire dans un cours d'eau ou un marais, exempt de contraintes mais déficitaire en anguilles.

### **En France, un plan de gestion élaboré en concertation**

En France, la totalité du territoire métropolitain est concerné du fait de la présence de l'anguille dans tous les bassins versants. Le volet national du plan est piloté par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie, et par l'Onema. Il sera décliné localement par bassin et piloté par les Directions régionales de l'environnement (secrétaires des Comités de gestion pour les poissons migrateurs), en concertation avec les principaux services concernés : directions régionales des affaires maritimes, délégations interrégionales de l'Onema et les agences de l'eau.

Dès l'été 2007, avant même la publication du règlement européen, quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place pour lancer l'élaboration du plan national de gestion : « ouvrages », piloté par le ministère en charge de l'écologie ; « pêcheries et le contrôle des pêches », piloté par le ministère en charge de la pêche (MAP) ; « repeuplement », coordonné par le MAP ; « monitoring », piloté par l'Onema. L'Onema participe à chacun de ces groupes.

## **Les premières mesures proposées par la France : reconstitution de stocks, repeuplement des bassins et limitation des pêches**

Afin de reconstituer les stocks d'anguilles, la France a d'ores et déjà fait le choix de porter l'effort sur les trois principales causes françaises du déclin de la population d'anguilles européennes, à savoir les ouvrages en cours d'eau, la pêche et les polluants. L'objectif français est de retrouver progressivement un nombre d'anguilles équivalent à celui qui existait avant l'effondrement du stock du début des années 80.

Pour les actions de repeuplement, la France s'oriente notamment vers la mise en place d'un quota « civelles » au niveau national, l'organisation d'un suivi national de la demande et des ventes de civelles de la part des Etats membres, le lancement d'une bourse d'échange via un site Internet européen, la mise en place d'un comité national chargé du suivi des ventes pour le repeuplement et la définition de sites potentiels pour le repeuplement en France sur tous les bassins.

Enfin, d'une manière générale, la pêche sera interdite en dehors du périmètre du plan de gestion. Les quantités d'anguilles prélevées devront être réduites globalement, sachant que les mesures différeront selon les catégories de pêcheurs. La mise en place de quotas de capture et de licences contingentées pour chaque stade biologique de l'anguille est actuellement privilégiée par les professionnels et les gestionnaires pour les bassins de la façade Atlantique/Manche/Mer du Nord.

### **Un programme de recherche sur les ouvrages, piloté par l'Onema**

Sans attendre, un programme de recherche et développement a été lancé pour étudier et comprendre le comportement des anguilles et l'impact des ouvrages, notamment hydroélectriques, sur la migration et la mortalité de celles-ci. Ce programme sera inscrit dans le Plan de gestion de la France sur l'anguille (*voir page suivante*).

### **Une évaluation a posteriori**

Le plan de gestion sera évalué tant à l'échelle locale que nationale. L'évaluation, pilotée par l'Onema, portera sur les différents types de pêcheries, les obstacles à la montaison et la dévalaison, les mesures de repeuplement, la restauration des habitats, les contaminations, les prédateurs.

### **Les grandes échéances de l'application du règlement européen**

Décembre 2008 : transmission des plans de gestion

Janvier 2009 : mise en place des mesures de contrôle

Juillet 2009 : 35% des jeunes anguilles dédiées au repeuplement et réduction de 15% des efforts de pêche en eaux maritimes

Juin 2012 : transmission des évaluations des plans de gestion

Juillet 2013 : 60% des jeunes anguilles dédiées au repeuplement et réduction de 50% des efforts de pêche en eaux maritimes



## **Un programme de recherche public/privé pour l'anguille (Onema – EDF – Compagnie nationale du Rhône)**

**Afin de sauvegarder le stock d'anguilles européennes, un programme de recherche et développement a été lancé pour étudier et comprendre le comportement des anguilles et l'impact des ouvrages, notamment hydroélectriques, sur la migration et la mortalité de cette espèce. La finalité du programme est de disposer de techniques efficaces et opérationnelles d'aménagement des ouvrages.**

D'un montant de plus de 4 millions d'euros (financé à hauteur d'un tiers par l'Onema), ce programme sera inscrit dans le plan de gestion de la France sur l'anguille et permettra d'obtenir des résultats d'ici la fin de l'année 2009. Il associe, outre l'Onema, Electricité de France, la Compagnie nationale du Rhône, la société hydroélectrique du Midi (SHEM, filiale de Electrabel, groupe Suez) et France hydroélectricité. Le comité de pilotage est animé par l'Onema.

### **Les priorités du programme sur le franchissement des ouvrages par l'anguille**

*En matière de migration de montaison des anguilles*

- Déterminer l'efficacité des passes classiques ou spécifiques pour la civelle et l'anguillette
- Développer les techniques de comptage et d'évaluation de l'efficacité des passes à anguille

*En matière de migration de dévalaison*

- Meilleure connaissance du comportement migratoire des anguilles au niveau des ouvrages grâce à un suivi radiotéléométrique.
- Prévision des pics de migration des anguilles en fonction des paramètres environnementaux : débit, température, turbidité et conductivité de l'eau, météorologie..., en vue de la gestion des aménagements hydroélectriques (arrêt ou réduction du débit lors de la migration, ouverture de vannes)
- Evaluer l'impact des aménagements hydroélectriques à la dévalaison des anguilles : estimation de la mortalité selon les types de turbines et des impacts cumulés des différents aménagements hydroélectriques à l'échelle d'un cours d'eau.
- Développer et évaluer de nouvelles techniques visant à réduire les mortalités dans les turbines
- Acquérir des techniques de suivi du comportement des anguilles pour permettre les tests d'efficacité des dispositifs de franchissement à la montaison ou de protection lors de l'entraînement dans les prises d'eau.

*Assurer une veille technologique et l'élaboration de guides techniques et d'outils pratiques de diagnostic*